

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juillet 2019 - 18h30

Le Compte rendu du dernier conseil est accepté à 14 voix pour et une abstention.

Attribution des lots des marchés pour les travaux à venir :

- **Réaménagement des parcs à veaux du foirail** : 12 entreprises ont consulté l'offre, une seule proposition a été reçue (du fait de la spécificité de la nature des travaux)
La commission municipale d'appel d'offre propose au conseil, qui l'accepte, d'attribuer le marché à l'entreprise BAERT (Normandie Stabulation) un montant de 87 275,71 €HT. Sous réserve d'avoir le récépissé de dépôt des demandes de subvention déposées auprès de la Communauté de Communes et de la Région.
- **Aménagement d'un parking** de 49 places maximum pour desservir les écoles et gymnase : 9 entreprises ont consulté l'offre, 3 propositions ont été reçues :
 - STPM = 41 602,00 €HT
 - EIFFAGE = 66 310,10 €HT
 - COLAS = 57 740,00 €HTLa commission communale d'appel d'offre propose au conseil, qui l'accepte, d'attribuer le marché à STPM

Travaux accessibilité du Restaurant du foirail :

Validation avec 2 abstentions des **avenants n°1 au lot 3** - SMAC (démolition et modification de deux trémies ; fourniture et à la pose de costière et de bac acier) et **n° 2 au lot 6** – DAUNAY RIMBAULT (fourniture et la pose d'une trappe carrelée de visite pour l'accès au vide sanitaire).

Renouvellement de convention avec le Centre de Gestion (Service travaux à façon – Paie) pour trois années (convention pouvant être dénoncée chaque année).

SIEDS

Validation (avec 2 abstentions) des nouveaux statuts (= possibilité aux EPCI d'adhérer pour la compétence : borne de recharge des véhicules hybrides et électriques)

Subvention exceptionnelle au Comité des fêtes de 1 600 €

Cette subvention permettra à l'association qui a profité des recettes de la buvette et qui parallèlement a pris en charge les cachets et les charges des groupes musicaux du 14 juillet, d'équilibrer son budget.

Extension du réseau électrique à Teillé

Accord du conseil pour une participation communale de 1 114,64 €HT (sur un budget de 6 192,50 €HT) pour une extension du réseau de 45 m le long de la voie publique.

Pass'Sport et Culture

Reconduction du dispositif pour l'année scolaire 2019-2020, pour la pratique d'une activité sportive ou culturelle, ou une participation à un voyage scolaire. L'offre est réservé aux enfants lezéens à partir de 6 ans, fréquentant les établissements publics de la commune.

Questions diverses :

- Éclairage public : prolongation du contrat de maintenance en cours, jusqu'au 31 décembre 2019. Au vu des tarifs du contrat, un marché à procédure adaptée doit être lancé pour la période de 2020 à 2023 inclus. Le conseil s'interroge sur les possibilités d'économie qui pourraient être réalisées (remplacement des ampoules par des led (Diode électroluminescente), couper un lampadaire sur deux, réduction de l'intensité, etc...)
- Projets éoliens, photovoltaïques et de méthanisation : « Mellois en Poitou » lance un vaste sondage sur l'ensemble des communes afin de connaître leur position sur le développement des système d'énergie renouvelable.
Lezay compte un projet éolien en cours. Le conseil ne s'oppose pas à l'essor des projets photovoltaïques, tout en souhaitant vivement que les projets soient connus afin d'en mesurer le nombre et la densité. En tout état de cause, il souhaite que la limite des 100 machines ne soit pas dépassée sur le territoire communautaire.
La commune compte un projet photovoltaïque professionnel à ce jour, et ne s'oppose pas à d'éventuels nouveaux projets.
Lezay ne compte pas de projets de méthanisation, et ne formule pas d'avis particulier à ce sujet.
- Le conseil propose au CIAS de lui céder à titre gracieux les biens qui lui sont jusqu'à ce jour mis à disposition gracieusement (maison du directeur de la maison de retraite et petits terrains attenants). Depuis de nombreuses années, c'est le CIAS qui pratique entretien et les réparation de ces différents biens.
- En raison de la réglementation des usages de l'eau, et face aux épisodes caniculaires, le conseil décide la suspension de l'arrosage des stades jusqu'à nouvel ordre.
- Ouverture d'une classe à la prochaine rentrée scolaire à l'école élémentaire du Chêne.
- Réseau d'eaux pluviales - rue Saint-Nicolas : la dernière estimation du coût des travaux se chiffre à 275 000 €. les autres gestionnaires de réseaux vont être sollicités pour essayer de mutualiser certaines dépenses.
- Réseau d'eau potable – Bourchenin : après plusieurs échanges, l'indivision Pautrot refuse de signer la convention permettant le passage du réseau d'eau par l'un de son terrain agricole pour alimenter de façon optimum le lieu-dit . Le débit d'eau reste donc insuffisant pour garantir un niveau de couverture correct de la défense incendie. Cependant, le SDIS ayant noté cet état de fait, prévoit les éventuels secours en conséquence.
- D.I.A. : le commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour les déclarations d'intention d'aliéner présentées.

Fin de conseil : 20h 20

Prochain conseil le 11 septembre (réunion de travail vers 18h à la caserne des pompiers, suivie de la session du conseil en mairie)